

Un prof de gym condamné à six mois avec sursis

Un professeur d'éducation physique de l'enseignement spécialisé, âgé de 56 ans, a été condamné, jeudi, par le tribunal correctionnel de Namur à 6 mois de prison avec sursis de deux ans pour avoir lancé une bottine au visage d'un élève. L'homme était au départ poursuivi pour des attentats à la pudeur sur deux jeunes filles en 2001 et 2004. En 2011, des faits de violences sur des élèves avaient aussi été révélés. Seule la prévention du lancer de chaussure a été déclarée établie, le tribunal ayant estimé que les autres étaient non fondées ou prescrites. (Belga)